



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU

17 OCTOBRE 2016 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Étaient présents : Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Martine JOSEPH, Yolande STOCKER, Annaïck YVON, Denis VARNIER, Jean-Noël FOURNIER, Dominique CARDON (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS en PERTHOIS), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT sur SAULX), Florent RENAUDIN, Jean-Noël PIERRE (BRILLON en BARROIS), Francis THIRION, Régis DUPONT, Bernadette LORIN, Denis MAGINOT (COUSANCES les FORGES), Philippe MALAIZE (JUVIGNY en PERTHOIS), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE en RIGAULT), Michèle BERTRAND (MAULAN), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT le PETIT), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Fabrice PETERMANN (SAVONNIERES en PERTHOIS) Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE sur SAULX).

Assistaient : Dominique DUPUIS (BAZINCOURT), Thierry HUSSON, Dimitri THIRION, Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Pascal QUERUEL (SOMMELONNE-excuse, pouvoir à J,LEMAIRE), Delphine LECHAUDEL (COUSANCES LES FORGES), André HOPFNER (HAIRONVILLE)

Secrétaire de séance : Francis LEOUX

Convocations adressées par courrier le 10 Octobre 2016



ORDRE DU JOUR

1) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Débat

2) BUDGETS

Equilibre du P.A.E. de La Houquette

*Détermination de la clé de répartition du poste de secrétaire-comptable entre
Le budget Ô comme 3 Pommes et le budget général*

3) R.I.F.S.E.E.P.

Mise en place pour 2017

4) FUSION Point information

QUESTIONS DIVERSES *Encaissement chèque(s)* *Facturation panneau de signalisation*

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire puis, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

1 – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'il convient de débattre sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du P.L.U.I. et invite Dimitri THIRION à représenter les principaux points de ce projet et informer le Conseil des retours des différents conseils municipaux.

L'agent de développement rappelle les grands thèmes :

- Economie
- Développement démographique
- Mise en valeur du patrimoine et du paysage
- Environnement
- Développement numérique
- Déplacements

Pour respecter l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat est organisé, il est résumé comme suit :

- Economie :
Renforcer l'offre de commerces locaux en améliorant l'accessibilité et la visibilité, renforcer l'offre touristique par une proposition plus coordonnée (*gîtes, restauration, infrastructures, ...*). Protéger le domaine agricole. Privilégier les reconversions de friches (*nécessité de les dépolluer de façon à en envisager une nouvelle affectation, d'autant plus que l'E.P.F.L. finance à 80 % ce genre d'opération*).
Développer le marketing territorial pour capter les habitants attirés par les agglomérations voisines.
- Démographie :
Augmenter l'offre locative ou de petits logements pour attirer les jeunes ménages. Pour anticiper le vieillissement de la population, réfléchir aux besoins en maisons de retraite. Augmenter l'offre de services pour accueillir la population
- Habitat :
Limitation des impacts des nouvelles constructions sur le paysage ainsi que l'étalement urbain et la consommation de terres agricoles, consolidation de l'identité du territoire autour de l'eau, la pierre, le sous-sol, les forêts et son passé industriel.
Mise en valeur des entrées de communes.
La réalisation d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à la suite du P.L.U.I. semble intéresser la majorité des élus.
Des problèmes subsistent pour libérer certaines habitations en cas d'indivision de propriétés : augmenter les taxes pour ces biens inoccupés serait mal perçu, envisager l'obligation de réfection avec aide.
Il est noté que les zones tampon seraient prochainement imposées par la réglementation nationale ou européenne.
- Environnement :
Assurer les continuités écologiques et protéger les milieux naturels, préserver les paysages emblématiques et les ressources en eau.
Améliorer les performances environnementales et énergétiques, prévenir et gérer les nuisances et les risques naturels et technologiques.
Lutter contre le défrichage sauvage sans respect de la loi.

- Déplacements :
Développer les circuits de randonnées, voies vertes, etc...les aires d'accueil de co-voiturage.
Une étude est lancée par le Pays Barrois sur les attentes en matière de transport, co-voiturage inclus. Les élus font remarquer qu'il conviendrait d'interroger également les entreprises du secteur. Jacky LEMAIRE constate que beaucoup d'employés d'ARCELOR pratiquent déjà le co-voiturage.
- Numérique :
Grande attente de développement numérique sur l'ensemble du territoire (*problème récurrent des zones non desservies, notamment sur Montplonne au niveau des fermes isolées*).
- Culturel :
Pas de remarques particulières

Quel sera le devenir du P.L.U.I. après la fusion ?

Il sera appliqué sur le territoire défini, les trois documents d'urbanisme seront toujours valables et pourront être révisés.

Dimitri THIRION rappelle qu'un projet de zonage a été envoyé à toutes les communes et qu'il serait nécessaire de le retourner à la CODECOM dans les meilleurs délais.

Modification du Plan d'Occupation des Sols d'Ancerville :

Le Président informe les élus que ce point n'était pas à l'ordre du jour et explique que la commune d'Ancerville a déposé un projet de couverture d'un court de tennis au titre du fonds de concours 2016 mais ne peut mener à bien ce dossier dans la forme actuelle de son P.O.S. car un retrait de 5 m est exigé par rapport à la voie alors que le projet se situe à 1.80 m de celle-ci.

La CODECOM ayant compétence pour modifier les documents d'urbanisme, le Président propose aux élus délibérer pour modifier le P.O.S.

A l'unanimité, les élus acceptent la modification proposée et autorisent le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision, notamment en matière de publicité.

2 – BUDGETS :

Le Président laisse la parole à Dominique PENSALFINI-DEMORISE en charge des finances. Elle indique aux élus qu'il conviendrait de prendre plusieurs décisions modificatives concernant les budgets annexes de la R.E.O.M. et de La Houquette.

Sur le budget REOM :

Afin de financer les travaux de modernisation de la déchetterie, les écritures suivantes sont proposées :

Section de Fonctionnement – Dépenses - Chapitre 023 : + 71 643 €

Section d'Investissement – Recettes – Chapitre 021 : + 71 643 €

Section d'Investissement – Dépenses – Article 2135 : + 71 643 €

Sur le budget P.A.E. de La Houquette :

Transfert de l'emprunt réalisé sur le budget général pour le financement du bâtiment SOBASTHO :

Section d'Investissement – Recettes – Article 1315 : + 172 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide toutes ces propositions.

Détermination de la clé de répartition du poste de secrétaire-comptable entre le budget Ô comme 3 Pommes et le budget général :

Suite à un courrier de la C.A.F. 55 nous demandant de ventiler, sur le budget des crèches, le salaire et les charges de l'agent chargé de suivre leur comptabilité, Dominique PENSALFINI propose que 45 % des dépenses relatives à cet agent soient affectées au budget des multi-accueils à raison d'un tiers par site.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte cette ventilation.

3 – R.I.F.S.E.E.P. :

Jacky LEMAIRE rappelle que les membres du bureau avaient étudié la mise en place du nouveau régime indemnitaire lors de leur réunion du 31 Mai 2016.

Il informe les élus que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a été destinataire du projet de délibération et qu'il vient de rendre un avis favorable sur ce dernier.

Il fait un rapide retour sur le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en expliquant que le versement de celui-ci n'est pas obligatoire mais, dans la mesure où les agents bénéficiaient déjà de primes (*I.A.T., I.E.M.P.,...*), les membres du Bureau avaient décidé de sa mise en place.

L'application du R.I.F.S.E.E.P. sera effective au 1^{er} Janvier 2017, toutes les autres primes disparaissant à cette même date.

De façon à uniformiser les primes, les CODECOM de la Haute Saulx et du Val d'Ornois ont proposé également le même dossier au C.T.P.

Le Président précise qu'un certain nombre de secrétaires de mairie ont souhaité avoir plus d'informations sur ce régime indemnitaire et qu'une réunion aura lieu, dans ce but, le jeudi 20 Octobre à la Maison de la CODECOM.

Cette réunion est ouverte aux secrétaires de mairie et aux élus qui le souhaitent.

4 – FUSION :

Jacky LEMAIRE rappelle que l'arrêté de création de la nouvelle entité "CODECOM Haute Saulx et Perthois-Val d'Ornois" au 1^{er} Janvier 2017 a été pris par le Préfet et adressé à toutes les communes concernées.

Dans les statuts figurent toutes les compétences des trois structures actuelles, il reviendra au nouvel exécutif de rédiger les nouveaux statuts tels que le prévoit la loi NOTRÉ et selon la volonté des élus.

Il informe le Conseil que le dernier comité de pilotage n'a pas permis d'avancer, le bureau d'études n'avait pas travaillé sur notre projet et, apparemment, nous n'étions pas sa priorité...

Les membres du COPIL ont donc décidé de mettre fin à la prestation de ce cabinet et de se retourner vers le bureau LB Conseils qui avait réalisé pour nous l'étude sur le transfert de la compétence Scolaire.

Bien que très sollicité, Monsieur BERNARD (*associé avec Monsieur RETHORE*) a répondu favorablement à cette demande.

L'impact financier est faible et identique à l'ancien bureau d'études : environ 15 000 €.

L'échéance du 1^{er} Janvier se rapprochant à grands pas, Jacky LEMAIRE propose au Conseil de l'autoriser à signer le contrat avec le cabinet BERNARD.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage avec Monsieur BERNARD aura lieu le 8 Novembre prochain et devraient être présentées :

- Les perspectives fiscales (additionnelle et professionnelle unique) à compétence actuelle et à compétences équivalentes sur 2017 et les années à venir
- Les projections de DGF et de FPIC pour 2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention avec les cabinets LB Conseils et BE Cléfinnov.

QUESTIONS DIVERSES :

Encaissement de chèque(s) :

Le Président demande au Conseil l'autorisation d'encaisser des chèques de la société SOBASTHO. La société n'a pas fait assez rapidement la démarche auprès d'EDF et les premières factures de consommation sont arrivées au nom de la CODECOM.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil donne son accord.

Facturation de panneau de signalisation :

La commune de SAUDRUPT avait emprunté du matériel communautaire dont des panneaux de signalisation. L'un d'entre eux a été volé et comme à l'accoutumée, la CODECOM rachète le matériel et le refacture à l'emprunteur.

Jacky LEMAIRE demande aux élus l'autorisation de procéder ainsi.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte cette proposition et charge le Président de son exécution.

Convention avec l'Hôpital André Breton pour mutualiser la recherche d'un médecin généraliste sur Cousances :

Jacky LEMAIRE informe les élus d'un contact de Francis THIRION avec l'une de ses administrés qui travaille au service des Ressources Humaines à l'Hôpital André Breton de Saint-Dizier.

Cette personne évoque la possibilité d'une mutualisation de recherche d'un médecin généraliste dans le but de diviser les frais de recrutement d'un cabinet de recherche spécialisé et de proposer aux candidats un poste comprenant une partie libérale (à Cousances) et une partie salariée, donc fixe (à l'Hôpital de Saint-Dizier).

Une première rencontre a déjà eu lieu avec le directeur de l'hôpital et un accord pourrait être conclu sur les bases d'une répartition à 60 % (CODECOM) et 40 % (hôpital). Cette répartition déterminerait également le temps de travail du médecin et les frais de recherche.

La prestation du cabinet se monterait entre 10 et 12 000 € HT, le reste à charge pour la CODECOM serait de 6 à 9 600 € HT.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité, les membres du Conseil se déclarent favorables à cette proposition et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 00.

Le Président,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SAUX ET DU PERTHOIS
Le Président
Jacky LEMAIRE

Prochain Conseil Communautaire prévu le Lundi 12 Décembre 2016 à 20 h 30

